



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

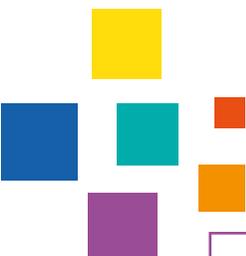
ASSURANCE

ACCIDENTS DU TRAVAIL

MALADIES PROFESSIONNELLES



Étudiants français
en stage
à l'étranger



La Caisse des Français de l'Étranger (CFE) spécialement dédié aux Français installés

La CFE vous propose une couverture Accidents du Travail – Maladies Professionnelles pour toute la durée de votre stage à l'étranger :

- sur votre lieu de travail,
- lors de missions professionnelles,
- pendant vos trajets entre votre lieu de travail et votre domicile.

NOS PRESTATIONS :

- Couverture de vos frais médicaux en rapport avec un accident de travail à 100 % des tarifs français de sécurité sociale.
 - Versement d'indemnités journalières dès le premier jour d'arrêt de travail médicalement justifié en cas d'incapacité de travail temporaire :
 - 35,11 euros par jour (en 2012) pendant les 28 premiers jours d'arrêt,
 - 46,81 euros par jour (en 2012) à compter du 29^e jour consécutif d'arrêt de travail.
 - Versement d'une rente en cas d'incapacité permanente supérieure ou égale à 10 %.
- 

est l'organisme de Sécurité Sociale à l'étranger.

CONDITIONS D'ADHÉSION :

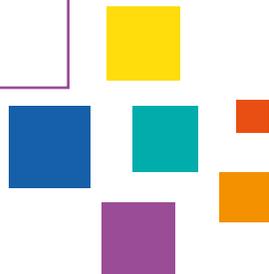
- être de nationalité française,
- résider à l'étranger pendant la durée du stage,
- avoir une convention de stage entre l'école et une entreprise installée à l'étranger qu'elle soit française ou étrangère,
- percevoir une rémunération mensuelle supérieure à 436,05 euros (soit plus de 12,5 % du plafond horaire de Sécurité sociale).

QUAND ADHÉRER ?

L'adhésion prend effet dès le 1^{er} jour de votre stage si l'adhésion est demandée avant votre arrivée dans l'entreprise, au plus tard à la date de réception de votre dossier à la CFE dans le cas contraire. Dès l'enregistrement de l'adhésion vous recevrez, ainsi que votre école, une attestation d'affiliation à la couverture Accidents du Travail – Maladies Professionnelles de la CFE.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Pour 2012, 45 euros par trimestre [1 % de la base de cotisation annuelle minimum (17 553 euros en 2012)].



COMMENT ADHÉRER ?

Il vous suffit de remplir le bulletin joint et de le retourner à la CFE à l'attention de Karine COUSAERT par courrier ou par mail, accompagné des pièces justificatives demandées.



Pour plus de renseignements
vous pouvez nous contacter :

CFE

Karine COUSAERT

BP 100

77950 RUBELLES

France

Tél : 01 64 71 70 62

Fax : 01 64 71 70 43

Mail : kcousaert@cfe.fr



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés